

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 755 désignant pour l'année 1960 les assesseurs près le Tribunal d'homologation de la C.FS.

n° 755

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
28 juin 1960

Numéro JO
n° 7 du 03/07/1960

Date du numéro
3 juillet 1960

VISAS

Le Chef du Territoire de la Côte Française des Somalis, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 4 juin 1938 relatif à l'organisation de la justice des 'autochtones à la Côte Française des Somalis (notamment en son article 86) modifié par le décret du 12 septembre 1946 .

Vu l'arrêté n° 1042 du 28 octobre 1938 portant application du décret du 4 juin 1938 susvisé

Vu les décrets des 30 avril, 30 juin et 16 octobre 1946, relatifs à la suppression de la justice des autochtones en matière pénale dans le Territoire relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer

Sur proposition du Chef du Service Judiciaire;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont désignés pour l'année 1960, Assesssurs près le Tribunal d'Homologation de la Côte Francaise des Somalis, les notables dont les noms suivent : MM. Assowe Miguil, issa fourlaba, oKal quartier n° 4, Ali Bogoreh, issa saad moussa, okal demeurant à Loyada, Abdailah Ali Inine, afar assoba, chef du quartier n° 1, Ahmed Bourhan, afar, ex-sergent chef quartier n° 1 Ahmed Saïd Bakit, arabe, caissier L. Savon Riès, Hassan Ragab, soudanais, employé de commerce. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Chef du Territoire et par délégation :Le Secrétaire Général,Y de DaruvAR.